

*Impôt sur le revenu—Loi*

Une ferme est une ferme, et que vous cultiviez la terre ou que vous fassiez pousser des arbres dans un verger, c'est une ferme, et il n'y a pas d'autre interprétation à donner. Je ne sais toujours pas ce qui va se produire à propos de ces projets ou d'autres, quand ils seront en vigueur. Tout ce que j'espère, c'est que l'on conserve un contact quelconque avec la réalité en donnant une interprétation à ces mesures, et que ce que nous cherchons à faire soit respecté. J'espère qu'il y a un bureaucrate quelque part dans le personnel du Revenu national qui ne va pas venir chambarder toutes les décisions que nous prenons ici.

J'en reviens à la portée essentielle du bill C-56, autrement dit à l'article sur la taxe de vente. Au bout du compte, nous nous retrouvons au Canada avec deux poids, deux mesures. On brouille les cartes et il en résulte un affrontement entre les provinces et le gouvernement, dans lequel le gouvernement semble appliquer le principe qu'il chérit de «Diviser pour régner». Si le gouvernement veut vraiment faire quelque chose de concret, sans empiéter sur les affaires des autres, il pourrait revoir cette vieille taxe fédérale désuète et dépassée. C'est de son ressort. C'est la taxe la plus anachronique que nous ayons et que nous aurons jamais. Elle n'est pas juste, elle touche les pauvres plus que tout autre, ainsi que les entreprises et ne fait que créer la confusion et du travail de paperasserie. En fait, elle est même l'un des facteurs-coûts les plus élevés dans certains cas pour les entreprises.

Quand je suis entré à la Chambre, j'ai parlé de cette taxe de 12 p. 100, en faisant remarquer à ce propos que si l'on fabriquait pour \$3,000 de produits, on ne devait pas payer de taxe de vente fédérale. Bien entendu, une entreprise ayant \$3,000 de chiffre d'affaires convenait il y a 50 ans ou même il y a 30 ans, lorsque fut inventée cette sinistre taxe, mais aujourd'hui ce chiffre ne convient guère. Cela ne veut plus rien dire et n'a rien valu à l'ancien ministre des Finances, qui a été changé à deux reprises. Il ne pensait pas qu'il fallait y toucher, mais finalement nous avons réussi à le convaincre de relever ce plafond et de le porter de \$3,000 à \$10,000. J'ai pris alors la parole à la Chambre en lui demandant instamment de se montrer plus réaliste et de relever le plafond à \$15,000. Il semble que le gouvernement comprenne enfin, grâce surtout à l'opposition qui lui montre la voie à suivre. Ce plafond sera porté maintenant à \$50,000, ce qui est plus conforme à la réalité actuelle. Mais la taxe de vente est toujours de 12 p. 100. Et c'est dans ce domaine-là qu'on devrait agir—sans empiéter sur la juridiction provinciale—non pas diviser le Canada—non pas traiter différemment le Québec.

● (2142)

Nous voyons des députés d'en face essayer de justifier cette taxe. En accordant un dégrèvement de \$85 aux contribuables du Québec, on ne fait rien pour aider les pauvres ni ceux qui paient la taxe de vente au Québec. Le gouvernement essayait de gagner du temps à l'approche des élections. Dieu merci, la province de Québec a prolongé cette période de deux ans. Je pense qu'ils allaient la supprimer de toute façon. S'ils ont rejeté cette idée, ce n'est pas parce qu'ils pensaient obtenir pendant six mois l'aide du gouvernement fédéral et que c'était une aubaine pour eux. Et au lieu de la supprimer pour six mois, ils l'ont supprimée pour deux ans et je ne serais pas étonné si on la suspendait pour plus longtemps encore et de plus de 2 ou 3 p. 100. Ce n'est pas le genre de taxes qui

favorisent la croissance économique. La taxe fédérale de 12 p. 100 a causé plus de difficultés et ralenti davantage la croissance que toute autre mesure fiscale au Canada. Pareille taxe n'existe pas aux États-Unis ni ailleurs.

Un fabricant de tuyaux me disait que la taxe de vente de 12 p. 100 représentait ses frais les plus élevés. Il m'a montré des lettres lui demandant de venir installer son entreprise au États-Unis. Il pourrait alors exporter ses tuyaux au Canada et faire plus de bénéfices puisqu'il n'aurait pas à payer la taxe de vente de 12 p. 100. Voilà le domaine où le gouvernement devrait agir.

Les députés d'en face parlent de créer des emplois. Selon eux, plus l'opposition parle de chômage, plus le chômage s'aggrave. Ils devraient plutôt songer à la croissance naturelle, car elle créera de l'emploi. La principale cause du chômage le plus élevé jamais enregistré au Canada, ce n'est pas le fait que l'opposition dénonce le chômage. C'est le résultat obtenu par le premier ministre quand, il y a des années, il a dit aux Canadiens: «Faites ce qui vous plaît; vous n'avez pas à travailler si vous ne le voulez pas. Vous pouvez compter sur l'aide sociale ou l'assurance-chômage». Voilà d'où vient le problème.

C'est le genre de solution qu'on nous a offerte au lieu de proposer à la Chambre des mesures fiscales qui auraient aidé l'entreprise privée à fonctionner et à créer des emplois. Il faut donc que le gouvernement abandonne les domaines provinciaux et fasse quelque chose pour créer des emplois.

**L'hon. Alvin Hamilton (Qu'appelle-Moose Mountain):** Monsieur l'Orateur, j'ai écouté attentivement le député d'Okanagan Boundary (M. Whittaker). A sa manière, il a décrit à la perfection le mal qui afflige notre régime démocratique.

Le problème fondamental auquel fait face tout parti qui prend le pouvoir et forme le gouvernement de notre pays c'est de savoir comment introduire une dose de bon sens dans les décisions des ministres et de leurs fonctionnaires. Il a donné l'exemple d'une simple loi adoptée en toute bonne foi par tous les partis, en décembre dernier, et qui fut abrogée par une décision juridique qui, je suppose, émane non seulement du ministère du Revenu national, mais aussi du ministère de la Justice, lesquels ont ridiculisé nos travaux.

Le gouvernement présente maintenant ces nouvelles dispositions pour corriger la loi. Je crois que le député mérite des félicitations pour avoir, par cet exposé concret et sans ambages rappelé à la Chambre que les Canadiens s'attendent que leurs représentants élus qui forment le cabinet et qui devraient mettre de l'ordre dans ce fouillis, fassent preuve de simple bon sens.

J'ai constaté bien des choses quand j'étais ministre. Des recommandations impossibles surgissent, et quand on les conteste on s'aperçoit qu'il s'agit de l'interprétation juridique donnée par les légistes de la Couronne, de l'intention qu'avait le Parlement des années auparavant en promulguant une certaine loi. Un ministre doté de bon sens rejeterait ces recommandations du revers de la main. Voilà justement quel est le rôle des ministres: présenter une interprétation sensée.

De nombreuses années ont passé depuis l'époque où je détenais une portefeuille, mais il arrive encore que des fonctionnaires me rappellent des incidents qui se sont produits et où le bon sens fut appliqué. Nous avons un cabinet qui, depuis maintenant deux ou trois législatures, a dégénéré en un groupe d'hommes de paille obéissant servilement à leurs fonctionnaires.